

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
18 JUIN 2025**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois de juin deux mille vingt-cinq (18 juin 2025), une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celui-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain ;  
Monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;  
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;  
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;  
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas ;  
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain ;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

**ÉTAIENT ABSENT**

Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;  
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2025-06-111

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré avec l'ajout du point 12a. *Collecte estivale des déchets domestiques.*

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption de procès-verbaux :
  - a. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025 ;
4. Gestion du personnel :
  - a. Adoption de la lettre d'entente numéro 2025-01 – horaire de travail de l'employé numéro 800002 ;
  - b. Démission de monsieur Marc Brassard, aménagiste ;
  - c. Embauche d'un directeur du service d'aménagement du territoire ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- d. Abolition du poste de directeur du service des transports ;
- 5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
  - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées ;
  - b. Siège au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières – nomination de monsieur Michel Giguère à titre de représentant de la MRC des Chenaux ;
  - c. Entente sectorielle en environnement et développement durable 2023-2026 – prolongation d'une année ;
  - d. Octroi du contrat 2025-2028 pour l'entretien ménager ;
  - e. Non-renouvellement de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès relative au transport adapté ;
  - f. Service des transports – acquisition d'une fourgonnette de transport 15 passagers ;
  - g. Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2025-2027 ;
  - h. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-153 décrétant une dépense et un emprunt de 220 473,75 \$ pour l'achat d'un minibus adapté ;
  - i. Adoption des états financiers 2024 de l'Office régional d'habitation des Chenaux ;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
  - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) ;
  - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
    - i. MRC de Bécancour – projet de règlement 423 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour visant à revoir la limite de l'affectation « périmètre urbain » du secteur Gentilly, sur le territoire de la Ville de Bécancour ;
    - ii. MRC de Mékinac – résolution numéro 25-05-120, visant à entreprendre la révision de son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) ;
  - c. Résolution d'intention de la MRC des Chenaux afin d'entreprendre le processus de révision de son Schéma d'aménagement et de développement ;
- 7. Rapports :
  - a. Rapport du directeur général ;
  - b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM) ;
  - c. Comité culturel ;
  - d. Comité de développement du territoire ;
  - e. Comité des ressources humaines ;
  - f. Comité de sécurité incendie ;
  - g. Comité sur la sécurité publique ;
  - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux ;
  - i. Comité touristique ;
  - j. Comité service des transports ;
  - k. Énergie communautaire de la rivière Batiscan ;
- 8. Fonds régions et ruralité :
  - a. Enveloppes dédiées ;
  - b. Demandes régionales ;
  - c. Projet signature Parc La Gabelle – constitution et nomination des membres du comité directeur ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- d. Projet signature Parc La Gabelle – adoption du cadre de gestion et des règles de fonctionnement ;
- e. Autorisation de signer l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité ;
- f. Adoption du rapport d'activité du Fonds régions et ruralité volet 2 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 mars 2025 ;
- g. Adoption des priorités d'intervention 2025-2026 ;
- 9. Développement économique :
  - a. Dépôt du rapport mensuel du service de développement économique ;
- 10. Appuis demandés :
  - a. Collectif Toujours Maitres chez nous Mékinac-Des Chenaux – Réattribution des mégawatts initialement promis à Norhvolt au projet TES Canada dans le cadre du projet Mauricie ;
- 11. Correspondance déposée :
  - a. Société d'habitation du Québec – programme RénoRégion 2025-2026 ;
  - b. Accès entreprise Québec – reddition de compte 2024-2025 ;
- 12. Pour votre information :
  - a. Collecte estivale des déchets domestiques ;
- 13. Autre(s) sujet(s) ;
- 14. Période de questions ;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

2025-06-112

**3a. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025**

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu à l'unanimité d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce Conseil tenue le 21 mai 2025.

Adoptée.

**4. GESTION DU PERSONNEL**

2025-06-113

**4a. ADOPTION DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2025-01 – HORAIRE DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 800002**

Considérant que l'employé numéro 800002 demande une restructuration de son horaire de travail ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les représentants du syndicat et de la MRC des Chenaux se sont rencontrés lors d'un comité de relation de travail tenu le 15 mai 2025 pour discuter de cette demande ;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux ;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Guy Veillette, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, la lettre d'entente numéro 2025-01 – horaire de travail de l'employé numéro 800002.

Adoptée.

**2025-06-114**

**4b. DÉMISSION DE MONSIEUR MARC BRASSARD, AMÉNAGISTE**

Considérant que monsieur Marc Brassard a remis, aux membres du Conseil, sa démission de son poste d'aménagiste le 2 juin 2025 ;

Considérant que le départ de monsieur Brassard à titre d'aménagiste laisse le poste vacant à compter du 2 juin 2025 ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la démission de monsieur Marc Brassard à titre d'aménagiste.

Adoptée.

**2025-06-115**

**4c. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2025-05-091, le Conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un directeur-riche du service d'aménagement du territoire ;

Considérant que, pour donner suite à un processus de sélection, un candidat a été rencontré ;

Considérant l'intérêt de monsieur Sébastien Blanchette pour le poste de directeur du service d'aménagement du territoire ;

Considérant que monsieur Blanchette possède les exigences requises pour le poste ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de monsieur Blanchette ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche monsieur Sébastien Blanchette au poste de directeur du service d'aménagement du territoire à compter du 23 juin 2025, aux conditions prévues à la *Politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux* et que son salaire soit établi à l'échelon 1 du poste.

Adoptée.

2025-06-116

**4d. ABOLITION DU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRANSPORTS**

Considérant l'annonce récente par le gouvernement du Québec de renouveler le Fonds régions et ruralité avec des nouveaux critères, notamment l'inadmissibilité des salaires des employés-cadres à cette aide financière, le comité des ressources humaines a amorcé une réflexion préparatoire à l'exercice financier 2026 afin de revoir l'ensemble de la structure organisationnelle de la MRC des Chenaux ;

Considérant que par la résolution numéro 2024-05-113, la MRC des Chenaux a procédé à la création du poste de directeur du service des transports ;

Considérant que le comité des ressources humaines recommande l'abolition du poste de directeur du service des transports ;

Considérant que monsieur Mathieu Doucet occupait le poste de directeur du service des transports depuis le 20 mai 2024 ;

Considérant que monsieur Doucet recevra une indemnité de départ d'un mois de salaire comme prévu à l'article 8.2 de la *Politique des conditions de travail de personnel-cadre de la MRC* ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux procède à l'abolition du poste de directeur du service des transports à compter du 20 juin 2025.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2025-06-117

5a. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscaan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que soit adoptée la liste des chèques numéro 13982 à 13986 ainsi que les autres sommes déboursées au 18 juin 2025 totalisant 757 201,85 \$.

Adoptée.

2025-06-118

5b. **SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIÈRES – NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL GIGUÈRE À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté, le 21 août 2024, la résolution numéro 2024-08-178 confirmant le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) et de l'Office régional d'habitation des Chenaux (ORHDC) ;

Considérant que la MRC des Chenaux doit nommer, par résolution, un représentant de la MRC des Chenaux au Conseil d'administration de l'OMHTR ;

Considérant l'intérêt de monsieur Michel Giguère à poursuivre un mandat au sein de l'OMHTR, lui qui a, depuis plusieurs années, occupé le poste de président de l'ORHDC ;

Considérant que le mandat au sein du Conseil d'administration de l'OMHTR est d'une durée de trois ans ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux nomme monsieur Michel Giguère à titre de représentant de la MRC des Chenaux au sein du Conseil d'administration de l'OMHTR pour un mandat de trois ans.

Adoptée.

2025-06-119

5c. **ENTENTE SECTORIELLE EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2026 – PROLONGATION D'UNE ANNÉE**

Considérant que par la résolution numéro 2023-10-243, la MRC des Chenaux confirmait sa participation à l'entente sectorielle en environnement et développement durable 2023-2026 ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'un avenant sera nécessaire afin de prolonger, jusqu'au 31 mars 2027, la fin de l'entente sectorielle en environnement et développement durable 2023-2026 ;

Considérant que la prolongation de l'entente sectorielle en environnement et développement durable 2023-2026 permettra la pleine réalisation de l'entente et des divers projets en découlant ;

Considérant que la MRC des Chenaux n'aura pas de somme supplémentaire à investir dans l'entente sectorielle en environnement et développement durable 2023-2026 en lien avec cet avenant ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Guy Veillette, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'avenant à l'entente sectorielle en environnement et développement durable 2023-2026 afin de prolonger la fin de ladite entente jusqu'au 31 mars 2027.

Adoptée.

**2025-06-120**

**5d. OCTROI DU CONTRAT 2025-2028 POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER**

Considérant que le contrat pour la conciergerie de notre centre administratif arrive à terme le 31 août 2025 ;

Considérant que madame Patricia Cossette détenait le contrat pour la conciergerie du centre administratif pour l'exercice 2022-2025 ;

Considérant qu'une proposition a été demandée à madame Patricia Cossette et que celle-ci a déposé une soumission le 5 juin 2025 ;

Considérant que le règlement 2017-107 sur la gestion contractuelle permet à la MRC des Chenaux de conclure ce type de contrat ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux octroie le contrat pour la conciergerie de son centre administratif à madame Patricia Cossette, en considération de la soumission de cette entrepreneure se détaillant comme suit :

Périodes	Prix avant taxes
année 2025-2026	20 100 \$
année 2026-2027	20 600 \$
année 2027-2028	21 100 \$
TOTAL	61 800 \$

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que monsieur Guy Veillette, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée.

2025-06-121

**5e. NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS RELATIVE AU TRANSPORT ADAPTÉ**

Considérant que la MRC des Chenaux, par son règlement 2011-175, a acquis la compétence en matière de transport collectif et adapté, conformément aux articles 678.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

Considérant que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a délégué à la MRC des Chenaux sa compétence en matière de transport adapté sur son territoire en entendant se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal* ;

Considérant qu'une entente intermunicipale a été signée entre la MRC des Chenaux (résolution numéro 2022-11-289) et la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (résolution numéro 2022-12-331) relative au transport adapté ;

Considérant que l'article 4 de ladite entente prévoit un renouvellement automatique de celle-ci, à moins que l'une ou l'autre des parties ne signifie à l'autre, au moins trois mois avant la fin de l'entente ou de tout renouvellement de celle-ci, son désaccord à ce que celle-ci soit renouvelée ;

Considérant les coûts importants pour la MRC des Chenaux afin de desservir les usagers de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et l'arrimage difficile avec les circuits de la MRC des Chenaux ;

Considérant que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est située dans la MRC de Maskinongé ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire aviser la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de son désir de ne pas renouveler l'entente intermunicipale selon les délais prescrits à l'entente ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux informe la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de son intention de ne pas renouveler l'entente relative au transport adapté pour l'exercice 2026.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2025-06-122

5f. **SERVICE DES TRANSPORTS – ACQUISITION D'UNE FOURGONNETTE DE TRANSPORT 15 PASSAGERS**

Considérant que la MRC des Chenaux doit acquérir un véhicule afin de desservir la population qui utilise le service de transport adapté et collectif ;

Considérant que pour offrir un service de qualité, la MRC des Chenaux doit procéder à l'acquisition d'une fourgonnette de transport 15 passagers ;

Considérant que la soumission reçue la plus basse provient de l'entreprise La Pérade Ford inc. pour l'achat d'une fourgonnette de transport 15 passagers et s'élève à un montant de 79 399 \$ avant les taxes applicables ;

Considérant que cette acquisition respecte les conditions de la *Politique de gestion contractuelle de la MRC de Chenaux* ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Bafiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la proposition de l'entreprise La Pérade Ford inc. au montant de 79 399 \$ avant les taxes applicables, pour l'acquisition d'une fourgonnette de transport 15 passagers et que cette somme soit imputée au surplus non affecté de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2025-06-123

5g. **ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME 2025-2027**

Considérant que la MRC des Chenaux a signé le 23 mai 2017, en collaboration avec plusieurs partenaires de la Mauricie, une Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) et participe depuis ce moment au différent renouvellement de ladite entente ;

Considérant que Tourisme Mauricie planifie actuellement le renouvellement de l'EPRTNT pour les années 2025-2027 ;

Considérant la volonté des partenaires régionaux de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources pour prendre en charge le développement touristique par le biais de l'EPRTNT pour les années 2025 à 2027 ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire contribuer à l'EPRTNT pour un apport annuel de 5 250 \$ pour une somme totale de 15 750 \$ ;

Considérant que la contribution de la MRC des Chenaux proviendra du Fond régions et ruralité, volet 2 ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la MRC des Chenaux contribue financièrement à l'EPRTNT 2025-2027 pour un montant annuel de 5 250 \$ pour une somme totale de 15 750 \$.

Il est également résolu d'autoriser le préfet, monsieur Guy Veillette, à signer tout document relatif à la présente.

Adoptée.

**5h. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-153 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 220 473,75 \$ POUR L'ACHAT D'UN MINIBUS ADAPTÉ**

Monsieur Gérard Bruneau, maire de la municipalité de Saint-Maurice, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 220 473,75 \$ pour l'achat d'un minibus adapté.
- Dépose le projet de règlement 2025-153, décrétant une dépense et un emprunt de 220 473,75 \$ pour l'achat d'un minibus adapté.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-153**

Décrétant une dépense et un emprunt de 220 473,75 \$  
pour l'achat d'un minibus adapté

---

Attendu qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance régulière du dix-huit juin deux mille vingt-cinq (18 juin 2025) ;

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA MRC DES CHENAUX DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1. AUTORISATION D'ACQUISITION**

Le Conseil de la MRC est autorisé à acquérir un minibus adapté pour le transport des personnes, le tout conformément à l'estimé préparé par monsieur Patrick Baril en date du 18 juin 2025, joint au présent règlement en Annexe A pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2. DÉPENSE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas **220 473,75 \$** pour l'acquisition prévue au présent règlement.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**ARTICLE 3. EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas **220 473,75** \$ sur une période de cinq ans.

**ARTICLE 4. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT**

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont répartis entre les municipalités dont le territoire est assujéti à la compétence de la Municipalité régionale de comté des Chenaux en matière de transport des personnes, en fonction de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* en référant aux sommaires du rôle d'évaluation.

**ARTICLE 5. AFFECTATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6. AFFECTATION D'UNE SUBVENTION**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2025-06-124

5i. **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX**

Considérant que les membres du Conseil de la MRC des Chenaux ont pris connaissance des états financiers 2024 de l'Office régional d'habitation des Chenaux ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant un déficit de 13 703 \$ selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, un déficit de 483 856 \$ selon les résultats de la SHQ pour le programme HLM-public et un déficit de 21 271 \$ selon les résultats de la SHQ pour le programme AccèsLogis établis aux états financiers datés du 31 décembre 2024 ;

Considérant qu'un remboursement de 20 785 \$ sera effectué à la MRC des Chenaux et qu'il se détaillera comme suit :

Champlain :

Un remboursement total de 3 933 \$ (2 387 \$ pour le programme HLM-Public et 1 546 \$ pour le programme de supplément au loyer) ;

Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Un remboursement de 5 677 \$ pour le programme HLM-Public ;

Saint-Stanislas :

Un remboursement total de 3 183 \$ (2 738 \$ pour le programme HLM-Public et un remboursement de 445 \$ pour le programme de supplément au loyer) ;

Notre-Dame-du-Mont-Carmel :

Un remboursement de 216 \$ pour le programme HLM-Public ;

Saint-Maurice :

Un solde à rembourser de 729 \$ pour le programme HLM-Public ;

Batiscan :

Un remboursement de 3 789 \$ pour le programme HLM-Public ;

Saint-Narcisse :

Un remboursement de 208 \$ pour le programme HLM-Public ;

Sainte-Genève-de-Batiscan :

Un remboursement de 4 508 \$ pour le programme HLM-Public ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve les états financiers 2024 de l'Office Régional d'habitation des Chenaux.

Adoptée.

**6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)**

Aucune réglementation reçue ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)**

- i. MRC de Bécancour – projet de règlement 423 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma s'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour visant à revoir la limite de l'affectation « périmètre urbain » du secteur Gentilly, sur le territoire de la Ville de Bécancour ;
- ii. MRC de Mékinac – résolution numéro 25-05-120, vidant à entreprendre la révision de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD).

2025-06-125

**6c. RÉSOLUTION D'INTENTION DE LA MRC DES CHENAUX AFIN D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS DE RÉVISION DE SON SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Considérant que la MRC des Chenaux est tenue de réviser son Schéma d'aménagement et de développement d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2027 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et aux nouvelles *Orientations gouvernementales en aménagement du territoire* (OGAT).

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé actuel est entré en vigueur le 22 juin 2007 soit il y a près de 18 ans ;

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement est un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une municipalité régionale de comté et qu'il permet un développement harmonieux du territoire ;

Considérant que la révision permettra à la MRC des Chenaux et aux municipalités qui en font partie de pouvoir avoir un outil de planification et une réglementation adaptée aux enjeux actuels tels que l'adaptation aux changements climatiques, l'habitation, la protection et la mise en valeur du territoire agricole et autres ;

Considérant que la démarche de révision nécessitera une approche de collaboration impliquant les élus, les municipalités locales, les citoyens ainsi que les parties prenantes concernées ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que la MRC des Chenaux entreprenne officiellement le processus de révision de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD), conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et en respect avec les *Orientations gouvernementales en aménagement du territoire*.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**7. RAPPORTS**

**7a. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente le rapport préparé pour la période du 22 mai 2025 au 18 juin 2025.

**7b. REPRÉSENTANT(S) D'ÉNERGYCLE (RGMRM)**

Monsieur Guy Simon fait état des activités d'Énergycycle (RGMRM).

**7c. COMITÉ CULTUREL**

Monsieur Christian Fortin, président du comité culturel, fait le bilan des dossiers en cours.

**7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, fait état des dossiers en cours de réalisation par le comité.

**7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours.

**7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur Guy Simon présente les dossiers en cours.

**7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur Christian Fortin, président du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX**

Monsieur Guy Veillette, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour la période finissant le 7 juin 2025.

**7i. COMITÉ TOURISTIQUE**

Monsieur Guy Veillette, président du comité, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour le mois de mai 2025.

**7j. COMITÉ SERVICE DES TRANSPORTS**

Monsieur Luc Dostaler, président du comité service des transports, présente les dossiers en cours.

**7k. ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIÈRE BATISCAN**

Monsieur Patrick Baril résume les dossiers en cours.

**8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

**8a. ENVELOPPES DÉDIÉES**

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

**8b. DEMANDES RÉGIONALES**

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

2025-06-126

**8c. PROJET SIGNATURE PARC LA GABELLE – CONSTITUTION ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR**

Considérant que les élus de la MRC des Chenaux ont unanimement retenu le projet du Parc nature La Gabelle comme étant le projet Signature innovation – volet 3 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour notre territoire ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la MRC des Chenaux et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont signé une entente de contribution financière pouvant s'élever jusqu'à 1 091 071 \$ pour la réalisation du projet déposé ;

Considérant que, parmi les engagements spécifiques de l'entente, la MRC des Chenaux doit mettre sur pied un comité directeur (comité) afin d'assurer la planification efficace de la mise en œuvre et dudit projet ;

Considérant que le comité sera composé de trois membres permanents, soit un représentant de la MRC des Chenaux, un représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - direction Mauricie ;

Considérant que monsieur Luc Méthot, coordonnateur du développement économique est désigné par le Conseil pour représenter la MRC de Chenaux au sein du comité directeur ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la constitution du comité directeur.

Il est également résolu de nommer les personnes suivantes comme membres du comité :

- Représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel : Monsieur Martin Chaput, directeur général ;
- Représentante du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - direction Mauricie : Madame Maude Delisle, conseillère en développement régional ;
- Représentant de la MRC des Chenaux : monsieur Luc Méthot, coordonnateur du développement économique.

Adoptée.

2025-06-127

**8d. PROJET SIGNATURE LA GABELLE – ADOPTION DU CADRE DE GESTION ET DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT**

Considérant que les élus de la MRC des Chenaux (MRC) ont unanimement retenu le projet du Parc nature La Gabelle comme étant le projet Signature innovation – volet 3 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour notre territoire ;

Considérant que la MRC des Chenaux et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont conclu une entente de contribution en lien avec le projet Signature innovation en février dernier ;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le Conseil des maires de la MRC des Chenaux a autorisé la mise en place d'un comité directeur pour le conseiller sur les différentes étapes du projet et lui recommander les sommes à déboursier en fonction de l'évolution des investissements réalisés ;

Considérant que ladite entente entre la MRC et le MAMH stipule qu'un cadre de gestion régissant les règles de fonctionnement du comité directeur et renfermant un code d'éthique à respecter par les membres du comité doit être mis en place ;

Considérant qu'un projet de cadre de gestion a été présenté aux élus et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le cadre de gestion régissant les règles de fonctionnement et le code d'éthique du comité directeur du projet Signature Innovation – volet 3.

Adoptée.

2025-06-128

### 8e. AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Considérant que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux ;

Considérant que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025 ;

Considérant que le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 – Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial et du volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité ;

Considérant que l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux confirme l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Guy Veillette, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

Adoptée.

2025-06-129

**8f. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 AU 31 MARS 2025**

Considérant que, suivant le protocole signé en mars 2020, la MRC des Chenaux doit déposer, auprès du ministre, un rapport des activités reliées au Fonds pour chacune des périodes de l'entente ;

Considérant que le rapport des activités du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 mars 2025, préparé par la coordonnatrice du service de développement du territoire, madame Élyse Marchand, a été porté à la connaissance des membres du Conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le rapport d'activités du Fonds régions et ruralité volet 2 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 mars 2025 et que celui-ci soit déposé auprès du ministre.

Il est également résolu que le rapport d'activités du Fonds régions et ruralité volet 2 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 mars 2025 fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

Adoptée.

2025-06-130

**8g. ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025-2026**

Considérant que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux ;

Considérant que la MRC des Chenaux va conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le Conseil de la MRC des Chenaux doit adopter ses priorités d'intervention 2025-2026 tel qu'exigé en fonction de ladite entente, les déposer sur son site Web et en transmettre une copie au ministre à titre indicatif ;

Considérant que les priorités d'intervention pour les années 2025-2026 ont été présentées aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux lors d'une séance préparatoire ;

Considérant les recommandations du comité de développement du territoire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve les priorités d'intervention pour l'année 2025-2026 telles que présentées.

Adoptée.

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**9a. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport déposé.

**10. APPUIS DEMANDÉS**

2025-06-131

**10a. COLLECTIF TOUJOURS MAÎTRES CHEZ NOUS MÉKINAC-DES CHENAUX – RÉATTRIBUTION DES MÉGAWATTS INITIALEMENT PROMIS À NORTHVOLT AU PROJET TES CANADA DANS LE CADRE DU PROJET MAURICIE**

Considérant une correspondance que le Collectif Toujours Maîtres chez nous Mékinac-Des Chenaux a fait parvenir le 10 juin 2025 à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, madame Christine Fréchette ;

Considérant que ladite correspondance, dont la MRC des Chenaux était en copie conforme, avait pour objet de demander à la ministre de réattribuer des mégawatts initialement promis à Northvolt au projet de TES Canada dans le cadre du projet Mauricie ;

Considérant que la MRC des Chenaux a été informée en novembre 2023 du projet de développement d'une usine d'hydrogène vert implanté par TES Canada, laquelle comportait un important volet éolien qui serait établi sur les territoires des MRC de Mékinac et Des Chenaux ;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que depuis l'annonce de ce projet, une opposition constante s'est manifestée auprès des divers conseils municipaux et conseils de MRC de ces territoires ;

Considérant que, selon les promoteurs de ce projet et les intervenants gouvernementaux, ce projet de fabrication d'hydrogène vert vise à contribuer positivement à la décarbonation du Québec ;

Considérant que les représentants de la MRC des Chenaux n'ont pas les compétences pour juger de la pertinence énergétique de la mise en place de ce projet, mais en reconnaissent l'importance d'un point de vue économique ;

Considérant que le gouvernement du Québec a accordé, au cours des dernières années, des blocs d'énergie à des projets qui finalement, ont très peu de chances de se réaliser ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le Collectif Toujours Maîtres chez nous Mékinac-Des Chenaux en demandant à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, madame Christine Fréchette, de réattribuer des mégawatts initialement promis à divers projets à TES Canada dans le cadre du projet Mauricie.

De transmettre la présente résolution à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à monsieur Jean Boulet, ministre responsable de la Mauricie ainsi qu'à madame Sonia LeBel, députée de Champlain.

Adoptée.

### 11. **CORRESPONDANCE DÉPOSÉE**

- a. Société d'habitation du Québec – programme RénoRégion 2025-2026 ;
- b. Accès entreprise Québec – reddition de compte 2024-2025.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**12. POUR VOTRE INFORMATION**

**12a. COLLECTE ESTIVALE DES DÉCHETS DOMESTIQUES**

Le préfet mentionne que la MRC des Chenaux a reçu quelques demandes de citoyens à l'effet d'ajouter une ou des collectes de déchets domestiques pendant la période estivale prétextant de possibles odeurs considérant les températures plus chaudes. Le préfet précise que le calendrier de collecte des déchets domestiques est difficilement modifiable compte tenu de la logistique complexe des circuits et de la disponibilité de la main-d'œuvre. Le préfet rappelle que la collecte mensuelle des déchets en est à sa première année test et que lors de la réalisation du calendrier de collecte 2026, le calendrier pourra être revu selon l'expérience de cette année. Enfin, le préfet mentionne qu'une bonne utilisation du bac des matières compostables évite les odeurs dans les bacs de déchets domestiques, communément appelés les bacs noirs.

**13. AUTRE(S) SUJET(S)**

Aucun autre sujet n'est apporté à la rencontre.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Environ trente citoyens étaient présents lors de la séance du Conseil et ont posé des questions sur divers sujets.

2025-06-132

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-huit heures cinq (18h05), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET

Je, Guy Veillette, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Guy Veillette  
Préfet